

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Physiothérapie

1. Intitulé du module : Travail de bachelor 2024-2025

Code : S.PH.SO.3800.FD.24 Type de formation : Bachelor Master MAS CAS Autre

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé Module spécialisé Autre : ...

Type : Module principal Module lié au module principal Module facultatif ou complémentaire Module à option

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020.

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps Autre : ...

2. Organisation

Crédits ECTS : 10 ECTS Langue principale d'enseignement
 Français Allemand Italien Anglais

3. Prérequis

Avoir validé le module ... Avoir suivi le module ... Pas de prérequis Autre : avoir validé la définition de la thématique du travail de bachelor.

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Compétences visées :

a. Compétence principale :

- Compétence Fb1 : les étudiant-e-s mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/ clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

b. Compétences contributives :

i. Compétences en lien avec la posture de questionnement professionnel

- Compétence Ab1 : les étudiant-e-s démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- Compétence Cb2 : les étudiant-e-s présentent les préoccupations ou problèmes de manière constructive et sont conscientes de leurs compétences et de leurs limites dans l'exercice de leur profession de physiothérapeute.
- Compétence Eb6 : les étudiant-e-s tiennent compte des directives professionnelles et éthiques de la WCPT (World Confederation for Physical Therapy).

ii. Compétences en lien avec les ressources

- Compétence Db2 : les étudiant-e-s appliquent de manière efficiente les ressources disponibles dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé en lien avec le mouvement.
- Compétence Gb1 : les étudiant-e-s contribuent à une utilisation optimale des ressources de la physiothérapie dans le système de santé ainsi qu'au développement spécifique de la profession.

iii. Compétences en lien avec la communication des résultats

- Compétence Bb3 : les étudiant-e-s communiquent oralement et par écrit, pour que la personne, l'entourage, ainsi que les spécialistes concernés comprennent leur raisonnement clinique, les décisions physiothérapeutiques et les résultats de l'intervention.

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Elaborer un questionnement professionnellement pertinent
- Sélectionner des sources documentaires appropriées
- Décrire une méthodologie adéquate de production et d'analyse de données
- Mener concrètement une telle démarche méthodologique
- Tirer des conclusions de sa démarche pour sa profession
- Rédiger un document écrit répondant aux critères scientifiques
- Présenter et argumenter oralement les résultats de sa démarche

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

- Le contenu du module est apporté par les étudiant-e-s en fonction du sujet de leur travail de bachelor
- Elaboration d'un poster

Modalités pédagogiques

- Séminaires
- Atelier poster
- Encadrement par un directeur ou une directrice de travail de bachelor

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

- Document écrit
- Soutenance devant jury

Date de retour du document écrit et soutenance

- Document écrit : vendredi midi de la semaine 20 de l'année 2025
- Soutenance : durant la semaine 36 ; du 1 au 5 septembre 2025, selon les hautes écoles (sous réserve de modification).

Conditions de validation du module

- Le module est validé si le document écrit et la soutenance sont suffisants (note de 6.00 à 4.00). L'étudiant-e obtient une note (A à E) basée sur la moyenne entre la note du document écrit et la note de la soutenance.
- Le module n'est pas validé si :
 - Le document écrit ou la soutenance est insuffisant. L'étudiant obtient la note Fx.
 - Le document écrit et la soutenance sont insuffisants. L'étudiant obtient la note F.
- Les modalités de validation peuvent différer en cas de situation particulière

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible Pas de remédiation Autre :

Remédiation

- **Modalités** : travail complémentaire portant sur les insuffisances constatées dans le document écrit ou soutenance, selon consignes transmises par le directeur ou la directrice du travail de bachelor.
- **Délai** : au plus tard durant le semestre académique suivant.

Conditions de validation du module : le module est validé si l'évaluation complémentaire est suffisante

Répétition

- **Modalités** : présentation d'un nouveau document écrit et soutenance.
- **Délai** : en principe dans le semestre académique suivant, au plus tard dans l'année académique suivante.
- **Conditions de validation du module** : le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.

La note après répétition est A à E (module validé) ou F (échec définitif)

8. Remarques

Le document de référence est le Cadre de réalisation du travail de bachelor 2024.

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) doit être annoncée clairement et spécifiquement pour la ou les parties concernées.

En cas de non-respect des règles de citation ou d'utilisation induite d'outils IA génératives lors des évaluations, des sanctions peuvent être appliquées. Ces dernières sont communiquées à l'avance aux étudiant-es. (cf Positionnement HES-SO sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans l'enseignement - décembre 2023 ainsi que les directives propres à chaque Haute Ecole).

9. Bibliographie principale

- Cadre de réalisation du travail de bachelor / Filière Physiothérapie
- Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020
- Règlement de filière du Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie du 29.08.2022
- Plan d'études cadre Bachelor 2022 de la filière Physiothérapie HES-SO

10. Enseignant-e-s

- Directrices et directeurs de travail de bachelor

Noms des responsables de module de chaque Haute Ecole :

- Pour la Haute école de Santé Genève : Virginie Cuvelier
- Pour la Haute école de Santé Vaud : Jeanne Bertuit
- Pour la Haute école de Santé Valais : Simone Gafner
- Pour la Haute école Arc Santé : Jonathan Dugernier dès année académique 25-26

Descriptif validé le 27.08.2024

Par : COOFIL, Coordination des responsables de filière, filière Physiothérapie